



Compte rendu du conseil municipal

Séance du 13 septembre 2013 à 20 h 30

Présents : Bernard Vougnon, Jérôme Gayet, Alain Roset, Claude Crance, Jean-François Bertin, Daniel Moine, Jean-Luc Royer, Philippe Tisserand, Céline Gayet,

Absents excusés : Marie-Jo Vergon Trivaudey, Michel Hummel, Dominique Rieffel,

Colette Henriet donne procuration à Claude Crance,
Jean-Luc Guillaume donne procuration à Alain Roset,
Michel Hummel donne procuration à Philippe Tisserand.

Secrétaire de séance : Alain Roset

Approbation du procès-verbal du 5 juillet 2013. Approuvé à l'unanimité.

Informations

*** Feux de poubelles**

Le feu a été mis aux poubelles stockées vers le centre de vie, sous le panneau d'affichage qui a été détruit.

Un deuxième feu s'est déclaré le week-end dernier. Il a détruit le conteneur jaune qui venait d'être remplacé. Des plaintes ont été déposées à chaque fois.

*** Chemin piétonnier**

Un cheminement piétonnier a été réalisé, route des Barrots, entre les deux ponts des Barrots par les Chantiers Départementaux. Cette réalisation simplifiée, compte tenu de la topographie des lieux, matérialise un premier espace réservé aux piétons. Ce cheminement sera repris et amélioré lors du réaménagement de la voirie et de son éclairage.

*** Invitations**

- Inauguration le 20 septembre à 18h de la maison "Ages et Vie" à Pouilley les Vignes.
- Assemblée générale du CAUE le 20 septembre à Dannemarie s/Crête.
- Assemblée générale des maires ruraux sur le thème "Evolution et transformation du monde rural : perspectives" le 28 septembre à Mamirolle.

*** Courrier M. Humbert**

Monsieur J.F. Humbert nous a fait parvenir un courrier dans lequel il souhaite que la commune réitère, en 2014, une demande de subvention pour le financement des travaux de la mairie.

*** Analyse de l'eau**

L'analyse de l'eau effectuée le 24 juillet au centre de vie a conclu à une eau conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

*** Ligne de transport Besançon-Gy**

Chaucenne bénéficiait de la desserte de la commune par cette ligne matin, midi et soir.

Le CG 70 nous informe que cette desserte relève de la compétence de la CAGB et se voit donc supprimée.

*** Contrôle des hydrants**

Il sera réalisé par les pompiers d'Emagny le samedi 28 septembre à partir de 9 h. Dominique assistera à ce contrôle.

*** Théâtre.**

Reprise de l'activité théâtre le mercredi au centre de vie.

*** Eglise**

Une manifestation sera organisée le dimanche 27 octobre pour inaugurer la réfection du toit de l'église.

Invitation à l'ensemble des financeurs, messe puis prises de parole, découverte de la plaque commémorative et pot d'inauguration.

Une exposition des vêtements sacerdotaux sera également mise en place.

*** Bibliothèque**

Une exposition sur le thème du cinéma aura lieu également à la même date à la bibliothèque.

*** Cimetière**

Dans le cadre de la démarche de reprise de concessions présentant un état d'abandon, il a été procédé à un relevé des tombes présentant un défaut d'entretien manifeste.

*** Matériel**

Le coût de réparation de notre tondeuse, tombée en panne, se révèle trop élevé compte tenu de son ancienneté. Il convient de réfléchir au type de matériel qui sera acquis en remplacement sur le budget 2014.

*** Logiciel**

Le 3 octobre sera présenté le nouveau logiciel e-Magnus compatible avec les matériels récents et offrant de nouveaux services aux Mairies utilisatrices. Ce nouvel outil permettra, entre autre, de régler par TIP ou virement les factures émises pour le compte de la commune.

*** Rapport annuel 2012 sur les déchets**

Rappels : la CAGB a compétence pour la collecte des déchets sur son territoire.

le SYBERT a compétence pour le traitement des déchets sur un territoire beaucoup plus étendu.

Temps fort relevé dans ce rapport : mise en place de la redevance incitative.

Objectifs pour 2014 : réduire la production de déchets de 35% pour l'habitat pavillonnaire et de 15% pour l'habitat collectif.

Pour rappel, la production a baissé de 17% entre 2008 et 2012.

La production moyenne est de 187 kg/an/habitant sur le Sybert qui compte 233 000 habitants pour une production moyenne au niveau national de 298 kg/an/habitant.

L'usine d'incinération a une capacité de traitement de 60 000 tonnes/an. Elle a traité 52 116 tonnes en 2012 pour une production de chaleur de 37 200 MWh.

*** Points lumineux**

Une étude engagée avec la CAGB sur les points lumineux et les installations électriques permettra de connaître avec précisions le réseau et de vérifier si des économies sont possibles. Un plan numérique des points lumineux sera produit.

*** Mouvements fonciers**

Concernant les mouvements fonciers traités lors du conseil précédent (ex propriété Deloy, propriété Herbin et propriété Merker), le service des domaines, sollicité pour fixer le prix à arbitré ainsi :

40 € le m² pour le terrain que la commune vend à M. Merker,

85 € le m² pour les terrains que la commune achète à Mrs. Deloy et Herbin.

La famille Cusenier s'est engagée à céder à la commune un terrain situé à gauche avant le premier pont des Barrots. Une parcelle située, le long de la Lanterne après le même pont des Barrots, sera également concerné par cette cession.

*** Réfection des ponts**

Les dalles des deux ponts, Jéricho et chemin des prés, ont été réalisées. Reste à faire l'étanchéité, le revêtement et la pose des garde-corps. La municipalité déplore les conditions d'intervention et le manque de communication de l'entreprise Accobat. Les chantiers ont pris un retard considérable portant préjudice aux riverains.

*** PLU Pelousey**

Pelousey nous a fait parvenir son projet de PLU.

L'objectif affiché est de conserver 1 500 habitants environ en créant 150 à 180 logements nouveaux.

Quelle sera l'incidence de cette urbanisation sur la zone sensible qu'est la Lanterne ?

L'imperméabilisation des terrains conduira les eaux de ruissellement en direction de la Lanterne qui connaît déjà des problèmes en matière de quantité d'eau à charrier.

*** Plan Communal de Sauvegarde**

Comme prévu lors de l'élaboration du plan, les élus personnes ressources désignées doivent effectuer la mise à jour de la listes des habitants de leur secteur pour le 15 novembre prochain.

Délibérations

* Autoriser le maire à procéder à l'acquisition d'une parcelle de 21 m² (ex. Deloy) cadastrée ZE163 au prix de 1 785 € et de régler les frais afférents à cette acquisition.

Vote pour à l'unanimité.

* Autoriser le maire à procéder à l'acquisition d'une parcelle de 31 m² (Herbelin) cadastrée AB374 au prix de 2 635 € et de régler les frais afférents à cette acquisition.

Vote pour à l'unanimité.

* Autoriser le maire à procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées AB 81, AB35 et AB90.

Vote pour à l'unanimité.

* Autoriser le maire à poursuivre l'étude et à engager les éventuels frais d'acquisition de la bande de terrain située entre les propriétés Pietruska et Herbin.

Vote pour à l'unanimité.

* Autoriser le maire à procéder à la régularisation du reclassement indiciaire de Karine Desforêt de l'indice 420 à l'indice 450 à compter du 10 juin 2013.
Vote pour à l'unanimité.

* Autoriser le maire à signer une convention de service avec la MSA pour consulter le fichier national des revenus des parents plus une convention PSU (prestation de service unique), ceci afin de faire supporter aux parents usagers de la halte-garderie les frais en rapport avec leurs revenus.
Vote pour à l'unanimité.

* Autoriser le maire à délivrer une autorisation temporaire d'occupation du domaine public à Pizza Pierrot le vendredi de 18h30 à 21h30, en complément de celle déjà accordée le jeudi. Cette autorisation sera délivrée pour 12 mois, à charge pour le commerçant de renouveler sa demande au terme de l'accord.
Vote pour à l'unanimité.

* Autoriser le maire à procéder au transfert de 130 € sur la ligne reversement redevances agence de l'eau sur le budget eau assainissement.
Vote pour à l'unanimité.

* **Forêt**

Piste forestière entre Noironte et Chauenne est terminée.

Le coût initial de l'opération pour Chauenne se décompose de la manière suivante :

Coût initial :	21 580 €
Vente de bois :	6 711 €
Subvention à percevoir	
Sur montant HT :	7 200 €
Solde estimé à charge	
de la commune :	7 669 €

Il conviendra d'ajouter à cette somme les frais d'abattage et les frais de garderie de l'ONF.

Affouage 2013 – 2014

Sont concernées les parcelles 12, 26, 27 et 34.

Estimation de l'ONF, environ 620 stères.

L'ONF propose une assistance pour 1 121 €HT.

Nous avons reçu les propositions des entreprises Guinet et Troutier pour l'abattage et le débardage.

Après analyse, et sur les conseils de l'ONF, il est proposé de retenir l'entreprise Guinet qui propose les prix suivants :

Abattage de grumes :	9,50 €/m ³
Débardage :	6,50 €/m ³
Bois d'industrie :	16,00 €/m ³
Tiges chauffage :	1,50 €
Câblage grumes :	64,00 €/h

Nouveauté du contrat de bucheronnage : les arbres de plus de 30 cm de diamètre et destinés à l'affouage doivent être abattus par un professionnel. Cette dépense supplémentaire sera à intégrer dans la redevance d'affouage.

* Il est proposé d'accepter la proposition de l'entreprise Guinet.
Vote pour à l'unanimité.

* Il est proposé d'accepter la proposition d'assistance de l'ONF.
Vote pour à l'unanimité.

* Suite au départ de M. Breuil, et après état des lieux réalisé par l'Aivs, Il est proposé de lui rembourser son dépôt de garantie.
Vote pour à l'unanimité.

*** Bâtiment mairie**

Le permis de construire est arrivé début septembre. Les travaux ne pourront pas être engagés avant l'expiration du délai de recours de 2 mois.

Les propositions des entreprises ont été vérifiées cette semaine.

Les discussions avec ERDF, France Telecom et le SYDED pour l'enfouissement de la ligne se poursuivent.

Le coût estimé de l'opération est de 756 500 € au 12 septembre. Ce montant intègre l'ensemble des travaux, honoraires, prestations de contrôle et aménagement extérieur, y compris la part communal liée à l'enfouissement partiel de la ligne électrique de la grande rue.

L'ordre de service devrait être délivré le 15 octobre pour un démarrage le 15 novembre.

Les locaux devront être libérés au plus tard le 1^{er} novembre. L'inauguration est prévue 8 mois plus tard.

L'appartement de M. Carrière (200 m² environ) pourrait être loué par la commune du 1^{er} octobre 2013 au 31 juillet 2014 moyennant un loyer mensuel de 600 € hors charges.

* Autoriser le maire à signer le contrat de location avec M. Carriere pour 1 loyer de 600 € par mois hors charges sur la période du 1^{er} octobre 2013 au 31 juillet 2014.
Vote pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.